



Roquebrune, le 16 mars 2020

## CONVOCAATION

**Madame, Monsieur**

Membre du conseil municipal de ROQUEBRUNE, et en raison des contraintes liées à la lutte contre le COVID-19, **la réunion sera à huit clos et sera décentralisée exceptionnellement à la salle des fêtes** de Roquebrune le :

**VENDREDI 20 MARS 2020**

**21H – SALLE DES FETES DE LA COMMUNE**

**L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :**

- 1° Élection du maire
- 2° Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints
- Lecture de la charte de l'élu local par le maire élu
- 3° Election du délégué titulaire et suppléant au conseil communautaire
- 4° Indemnités de fonction du maire et des adjoints
- 5° Délégations au maire et aux adjoints
- 6° Délibération nombre de délégués au syndicat des eaux
- 7° Election des délégués au sein des différents syndicats

Fait à la mairie, le 16 mars 2020

Le maire

**Benoit DESENLIS**